



Assemblée des États Parties

Distr. : générale
20 juin 2025

FRANÇAIS
Original : anglais

Session extraordinaire consacrée à l'examen des amendements relatifs au crime d'agression
New York, 7-9 juillet 2025

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la séance par la Présidente.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. États présentant un arriéré de contributions.
5. Pouvoirs des représentants des États à la session spéciale :
 - (a) Nomination de la Commission de vérification des pouvoirs ; et
 - (b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Organisation des travaux.
7. Débat général.
8. Enseignements tirés des amendements de Kampala, procédures de ratification et leur mise en œuvre.
9. Examen des amendements relatifs au crime d'agression.